

Compte-rendu de la réunion avec la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées - Sophie Cluzel

30 avril 2020

Présentation de la Stratégie de déconfinement (Sophie Cluzel)

La stratégie de déconfinement se situe dans 3 optiques :

- Protéger,
- Tester,
- Isoler les personnes porteuses de la maladie.

Il sera territorialisé en fonction des départements (verts et rouges)

Il est important de recueillir l'avis des Français.

Concernant les enfants en situation de handicap, JM.Blanquer, Ministre de l'Education nationale a affirmé que les enfants handicapés faisaient partie des prioritaires pour la reprise de l'école. Territorialement la question doit être travaillée avec le Préfet, les Maires et les services territoriaux.

Le principe reste néanmoins le libre choix des familles dans le retour des enfants.

Un protocole sanitaire concernant l'éducation nationale et en particulier pour les enfants en situation de handicap doit être finalisé aujourd'hui. Il devra être évalué sanitairement pour le début de la semaine prochaine.

La rentrée scolaire se fera en premier lieu pour les maternelles et les élémentaires.

Les masques ne seront pas obligatoires pour ces enfants, par contre les personnels adultes devront en porter. Des masques seront à disposition pour les enfants qui présenteraient des symptômes déclarés après leur entrée dans l'école.

Sur la reprise du travail, 60 guides sont en cours de préparation, dont certains concernent directement les personnes en situation de handicap.

Le déconfinement et la reprise de l'école reposent sur 3 logiques :

- La resocialisation
- La reprise des apprentissages
- La reprise de l'activité économique.

La Secrétaire d'Etat se donne 3 semaines avec les associations pour que le 11 mai, la réouverture des écoles donnent lieu à un accompagnement renforcé.

Questions diverses:

- Le gouvernement réfléchit aux modalités de travail en coopération des brigades chargées retracer les cas contacts des personnes testés positives. Articulation entre les professionnels des établissements et ces brigades qui retracent les cas contacts.
- La question des gestes barrières et des personnes en situation de handicap. Devant la difficulté que certaines personnes peuvent éprouvées à s'approprier les gestes barrières, il faut faire



preuve d'innovation. Dans le même ordre d'idée, la question du masque et de son coût a été posé. La Secrétaire d'Etat nous invite à dénoncer les pharmacies qui pratiqueraient des prix exorbitants.

- Le retour des kinésithérapeutes. Le gouvernement travaille en lien avec les professionnels pour que ceux-ci « aillent vers » aillent vers leur patientèle plutôt que d'attendre d'être saisi par celle-ci.
- L'idée de création d'un observatoire de remontées de terrain du déconfinement en matière PH est retenue.
- Les ASH joueront un rôle essentiel dans la reprise des activités scolaires. IL n'est pas envisageable que des ASH se déplacent à domicile.
- Il faut faire preuve d'adaptation devant la situation. Ainsi, lorsque les personnes dépendantes, ne peuvent avoir des prestations des aides à domicile, il faut mobiliser les CCAS sur le portage de repas par exemple. Ou sur un autre sujet voir, si en cas de difficultés de transports, les parents peuvent réfléchir à une mutualisation des transports par un parent.
- La question de la montée des risques de contentieux du fait de la responsabilité des responsables de structures a bien été identifiée.
- Sur la prime pour les personnels, la Secrétaire d'Etat défend la mesure, mais à l'heure actuelle elle ne peut apporter de réponse précise.
- Le CNCPH a travaillé sur un accompagnement pour les personnes en situation de handicap sur la base de 3 principes :
 - 1. Je comprends
 - 2. Je choisis
 - 3. Je me protège (port du masque, qu'est-ce qu'une distanciation physique ?)